

COMMUNIQUE***CREATION DU SYNDICAT FO – CAPA VTC***

La Confédération Force Ouvrière et la Fédération FO Transports se félicitent de la création du Syndicat FO – CAPA VTC.

Fort de l'apport de membres de l'Association des chauffeurs, capacitaires et VTC (CAPA VTC), de la Fédération des exploitants VTC ainsi que de travailleurs de plateformes de transport de personnes, Force Ouvrière se mobilise pour revendiquer une reconnaissance pleine et entière des droits collectifs dont ces travailleurs sont actuellement privés.

FO refuse d'entériner cette zone grise où règne la précarité pour des travailleurs économiquement dépendants mais soi-disant indépendants qui se retrouvent à devoir travailler deux fois la durée légale du travail pour gagner le SMIC.

Pour FO, il ne saurait être question d'instaurer un « statut de la zone grise ». Il convient de laisser ces travailleurs être de véritables indépendants, libres de décider des conditions dans lesquelles ils exercent leur travail et sans le lien de subordination imposé par les plateformes, ou bien de les requalifier en salariés avec les obligations inhérentes à la plateforme qui les emploie (cotisations, SMIC, prise en charge de la TVA, etc.). Il est de la responsabilité de l'Etat de faire respecter la loi et les droits collectifs, de contrôler et de remédier à cette zone de non-droits.

Une conférence de presse visant à présenter les principales revendications du Syndicat FO – CAPA VTC se tiendra le lundi 22 mai à la Confédération en présence de Jean-Claude Mailly, Secrétaire Général.

Paris, le 21 avril 2017

Contacts : **Pascal PAVAGEAU**, Secrétaire confédéral - ☎ 06 76 77 70 39
Patrice CLOS, Secrétaire général FO Transports - ☎ 06 07 56 96 53
Helmi MAMLOUK, Secrétaire général FO CAPA VTC - ☎ 06 51 40 15 88
Marc NIEDERLENDER, Secrétaire adjoint FO CAPA VTC - ☎ 06 71 52 94 93
Vinson FISHER, Trésorier FO CAPA VTC - ☎ 06 29 96 10 73